**L’homme - cours 5
Février 2023**

 **La société et l’individu**

Le Seigneur a voulu une expérience sociale de la foi : il ne nous a pas créé pour habiter sur une île déserte ! Mais qu’est-ce le christianisme a à gagner à s’occuper des choses de la cité ? N’est-il pas plutôt fait pour le ciel ? Ou alors au contraire faut-il se battre pour des états chrétiens ? Nous allons voir ce que que nous dit la Bible et l’Eglise sur le projet de Dieu sur la vie en société. Puis nous regarderons si des formes sont préférées par Dieu avant de contempler l’Eglise comme modèle de société.

1. **Dieu a voulu l’homme en société**
* **« Le Seigneur Dieu dit : « Il n’est pas bon que l’homme soit seul. » » (Gn 2,18).**

Cette affirmation biblique rejoint l’expérience universelle des hommes, qui ont vu dans la vie sociale l’accomplissement qui leur est nécessaire : famille, cité, peuple, Eglise sont les diverses formes de la même nécessité de grandir et de se développer dans la société de ses semblables. Cf Aristote : L’homme, un animal politique. L’état premier, envisagé par JJ Rousseau, d’un être qui naîtrait sans société et déciderait, par un libre engagement, de se lier à ses semblables n’a jamais existé. La personnalité de l’enfant émerge au sein d’une relation, normalement celle qu’il a avec son père et sa mère. Les "enfants sauvages" n’ont ni langage ni développement psychique. Pourtant il est vrai que le sujet humain n’est pas réductible au jeu social, par certains côtés il le dépasse, car il a reçu de Dieu une vocation personnelle, semblable à nulle autre. L’homme sera toujours seul face aux choix décisifs de sa vie, et face à la souffrance et à la mort. Même la prière communautaire (pourtant nécessaire : « lorsque deux ou trois… » Mt 18,20) ne remplace pas l’oraison silencieuse (« pour toi, quand tu veux prier, entre dans ta chambre et, ayant fermé ta porte, prie ton Père qui est présent dans le secret » Mt 6,6). L’homme est un sujet unique et personnel, qui se réalise dans un tissu de relations. Une illustration parfaite de cette double vocation est le « Notre Père » en parallèle du « Je crois en Dieu ».
L’être humain n’arrive pas tout fait : un nouveau-né n’a que 25% de son cerveau à la naissance (versus 40% pour le chimpanzé), le petit d’homme met beaucoup de temps à être autonome… L’espèce s’adapte et l’évolution fait le tri, mais pour les animaux « supérieurs », l’individu aussi s’adapte et c’est encore plus vrai pour l’homme. L’acquis pour l’homme est très développé, ses possibilités sont importantes, or le prérequis pour apprendre est la vie en société. Si on est seul, l’acquis ne pourra être significatif. Dieu a voulu qu’on s’entraide, qu’on grandisse mutuellement : nous avons besoin des autres, nous ne sommes pas auto-suffisants. A contrario, nier l’inné, c’est nier la personne comme dans le transhumanisme.
Le Fils s’est coulé dans ce développement de l’homme : « L’enfant, lui, grandissait et se fortifiait » (Lc 2,40). Le Christ s’est entouré de disciples. Dans son être de Fils au sein de la Trinité, il se reçoit du Père de façon instantané et dans son humanité, il reçoit des autres dans le temps, c’est un même mouvement.

* **La famille, de droit divin**

La première société c’est la famille et elle est de droit divin. « L’homme quittera son père et sa mère, il s’attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu’un. » (Gn 2,24). « Le Seigneur dit à Noé : « Entre dans l’arche, toi et toute ta famille » (Gn 7,1).
Tout l’Ancien Testament montre comment Dieu fait vivre une famille, un peuple. La Bible nous fait découvrir le projet "corporatif" de Dieu : en Adam il a voulu fonder toute l’humanité comme une famille, c’est pourquoi nous ne sommes pas créés chacun à tour de rôle comme des individus séparés mais que nous avons des parents, une hérédité etc… Dieu nous avait ainsi voulus à son image : non un ensemble d’individus extérieurs les uns aux autres, mais une communion de personnes. D’où la gravité des conséquences de la faute originelle qui atteint toute la famille humaine, très au-delà de la responsabilité de chacun. Mais d’où aussi l’envers positif : la communion des saints qui relie tous les sauvés dans un immense organisme de grâce, où nous "méritons" les uns pour les autres. Les Pères sont sensibles au fait que l’effet principal du péché a été de morceler l’aventure humaine, d’isoler chacun dans son quant-à-soi. L’humanité une était l’icône de Dieu, mais, sous le coup du péché, le miroir se brise en d’innombrables fragments qui ne reflètent plus l’original.
L’Eglise a souvent considéré la société comme une grande famille et veille à ce que la famille soit respectée. A l’inverse, pour Platon, la famille n’est qu’une cellule de la société, c’est la société qui a de la valeur, elle est englobante. Pour les musulmans, l’homme est un guerrier et donc la famille comme lieu de développement n’est pas prédominant.

* **La nécessité du politique**

L’Ancien Testament nous montre l’expérience d’Israël comme celle d’une famille devenue un peuple au milieu des autres peuples ; le dessein de Dieu a donc une dimension incontestablement politique et la Loi n’est pas seulement la charte d’une morale individuelle. Pour donner aux Israélites la conscience d’une appartenance, Dieu marque ce peuple de traits distinctifs (règles de pureté, règles alimentaires, etc…), lui interdit les unions étrangères, le met en garde contre les cultes des autres nations. Pourtant Dieu est le Dieu de tous les peuples, il pleure sur « ses enfants d’Egypte », il dit à Jonas qui se résignait très bien à la destruction de Ninive, la ville détestée des Israélites : « moi, je n'aurais pas pitié de Ninive la grande ville où il y a plus de cent vingt mille êtres humains encore incapables de distinguer leur droite de leur gauche? » (Jo 4,11) ; il bénit l’union de Booz l’ancêtre de David avec Ruth, la Moabite. Il prescrit le respect de l’étranger, en rappelant le temps où les Hébreux étaient esclaves en Egypte (Dt 5,15). Il fait appel à Cyrus, un roi perse pour réaliser ses desseins… En exil, les Juifs prient pour les cités qui les accueillent et se montrent loyaux à l’égard de leurs chefs, sauf quand on prétend les obliger à trahir leurs lois religieuses.
L’histoire a façonné des nations, qui, dans l’état présent des choses, représentent des souverainetés exclusives les unes des autres, ayant vocation d’assurer chacune sur son territoire les fonctions essentielles du bien commun. C’est ainsi que peut se préserver l’identité culturelle des peuples et la continuité de leur histoire. D’autres formes existeront peut-être un jour, mais, présentement, c’est à travers les « patries » que l’homme accède à l’universel.
Dans le Nouveau Testament, Jean-Baptiste avait accepté de donner aux soldats romains et aux percepteurs de l’impôt des conseils d’humanité, sans prendre parti sur la légitimité de l’occupation romaine (Lc 3,11-14). Affronté à la question explosive de l’impôt, Jésus répond : « rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », reconnaissant par le fait même l’autonomie (limitée) des affaires temporelles, sans confusion avec nos devoirs pour Dieu (Mt 22,21). A sa suite, les Apôtres ont accepté sans discussion l’ordre romain et ont même profité de ses lois et de ses routes pour étendre le message chrétien. Paul fait appel à l’empereur (Ac 25,21). Très vite il y a eu des chrétiens dans le personnel impérial (Ph 4,22). Les Apôtres conseillent la soumission au pouvoir établi (Rm 13, 1-7 ; Tt 3,1 ; 2Tm 2,1-2), mais n’ont pas peur de comparer l’empereur païen à la Bête, cruelle et blasphématrice, qui impose son culte et persécute les chrétiens (Ap 13,1).
L’autorité peut être considérée comme un instrument dont on ne peut faire l’économie et donc il faut bien que quelqu’un se charge, instrument qu’il faut utiliser avec discernement. Le pouvoir ne doit pas être considéré comme un absolu.

1. **Les chrétiens et la cité : y a-t-il un modèle de société préféré par Dieu ?**
* **Ce que nous dit la Bible….**

Le premier modèle politique est patriarcal : Abraham, chef de clan, entouré de ses serviteurs, de ses enfants ; le second est théocratique : Moïse, qui n’est jamais appelé roi, mais qui est à la fois prêtre et prophète et qui conduit les Hébreux au nom du Seigneur, non sans faire appel à des relais intermédiaires (Ex18). Ce second modèle se survit avec Josué, mais ne résiste pas à l’installation en Terre promise. Par-delà l’expérience ambiguë des Juges (chefs charismatiques suscités en cas de crise), s’amorce une réflexion sur la monarchie : voulue par les Israélites pour son efficacité, à l’image des nations environnantes, elle sera vilipendée comme un signe d’infidélité à la conduite du seul Dieu, comme une institution oppressive et coûteuse (1S 8 et Jg 9,8-20), et pourtant Dieu ne s’y opposera pas : « écoute leur voix et donne-leur un roi » (1S 8,22) ; il s’en servira même, quand il aura trouvé en David un pasteur selon son cœur ; dans la célèbre prophétie de Nathan (2S 7), il s’engage à soutenir la dynastie de David. L’institution de la royauté, malgré des heures de gloire (Salomon, Ezéchias, Josias), mènera le peuple à la catastrophe, si bien qu’elle n’est pas rétablie au retour de l’exil, pas plus d’ailleurs que l’indépendance politique ; Israël, ramené à la Judée, connaît une relative autonomie sous l’autorité des prêtres de Jérusalem, plus que jamais, c’est un « royaume de prêtres » (c’est probablement le sens de l’expression en Ex 19,6). On continue de rêver à un bon roi, à un nouveau David, qui assurera paix, prospérité, respect des pauvres (cf. Ps 20 et 71), à celui-là on imposera de recopier lui-même la Loi sous l’autorité des prêtres (Dt 17,18).
Jésus s’est sans cesse démarqué du modèle politique : « Jésus savait qu’ils allaient venir l’enlever pour faire de lui leur roi ; alors de nouveau il se retira dans la montagne, lui seul. » (Jn 6,15). Pourtant, si sa « royauté ne vient pas de ce monde » (Jn 18,36), il n’a pas voulu qu’elle soit si invisible et céleste qu’elle n’entre pas en contact avec les réalités de ce monde, il a accepté le titre de fils de David devant son peuple aux rameaux (Mt 21,9) et même de Roi devant Pilate (Jn 18,37). Il a rappelé à celui-ci qu’il n’aurait aucun pouvoir s’il ne lui avait été donné d’en haut (Jn 19,11), signe que le détenteur de l’autorité, même discutable, a une mission voulue par Dieu. Jésus n’a pas non plus fondé une institution de manière classique avec des règles…, il n’a pas dit comment elle devait agir. Il a fondé son Eglise sur les 12 apôtres en leur léguant des paroles et l’Esprit Saint : c’est tout, et c’est beaucoup.

* **Ce que nous dit l’histoire depuis la première Eglise**

Sous les persécutions, le christianisme naissant se développe en marge des structures officielles et cherche surtout à préserver son identité spirituelle. L’Épître à Diognète développe le thème d’une « double citoyenneté » : les chrétiens sont partout chez eux, ils ne se distinguent ni par la langue, ni par le costume, ils sont loyaux avec les autorités, ils travaillent et mettent des enfants au monde, mais ils ne transigent pas sur leurs principes (refus de l’idolâtrie, de la fornication, de l’avortement). Les martyrs confrontés aux lois injustes qui prétendent diriger leur conscience réclament la liberté, tout en déclarant qu’ils prient pour l’empereur et servent le bien commun. L’armée comprend très tôt de nombreux chrétiens, périodiquement décimés dès que se trouve posé le choix autour du « serment impérial ».
Le choix de Constantin est d’intégrer les chrétiens à la vie de l’Empire au lieu de les combattre, en comptant sur leur dynamisme démographique, leur sens du sacrifice, leur ardeur au travail. La contrepartie est une officialisation du christianisme, qui, de simple tolérance, devient à la fin du siècle une quasi exclusive. Les chrétiens se mettent de bonne grâce au service de l’Empire, de sa défense et de ses idéaux, ; tandis que le monachisme naissant maintient l’exigence d’une autre citoyenneté tournée vers le ciel. Au début au moins, on assiste à une évolution de la législation dans le sens d’un plus grand respect de la dignité humaine (abandon de la marque des esclaves au fer rouge), ainsi que de la famille.
La naissance des chrétientés tant en Orient qu’en Occident aboutit à une osmose presque totale entre les structures séculières et l’Eglise, avec le danger de confusion qui n’est pas vain. Pourtant dans ces sociétés placées sous le signe de la croix (et fort différentes entre elles), un certain équilibre s’établit et si le pouvoir est souvent sacralisé (sacre des rois et des empereurs), cela ne va sans exigence. En Occident, l’indépendance du Pape fondée sur son pouvoir temporel lui permet de parler d’égal à égal avec les souverains, de les contester et parfois de délier les sujets du lien d’obéissance, si le pouvoir devient injuste. La morale chrétienne pénètre ainsi non sans peine dans certains domaines de la vie sociale (indissolubilité du mariage, limitation de la violence).
La Révolution française, en détruisant l’ordre politico-religieux de l’Ancien Régime, prétend édifier un ordre nouveau où le religieux est soumis aux impératifs de la volonté générale. La réaction du pape Pie VI et de l’Eglise du 19e consiste à rejeter tout l’édifice des droits de l’homme, vu comme une menace contre l’Eglise et son autorité. Ainsi aucun prélat n’a lutté contre l’esclavage ou milité pour la libération des esclaves. Il faudra du temps, jusqu’à Vatican II, pour accepter une Eglise qui n’est plus corps politique et ne plus vivre dans le regret de la « situation de chrétienté ».
Quelle que soit le système et les temps, l’Eglise ou certains de ses membres, comme Saint François d’Assise, ont accepté de lutter contre un faux consensus ou une contamination du monde, c’est ainsi que l’Eglise prépare l’avenir de la seule façon sérieuse : celle des saints, celle des martyrs, qui souvent marginalisés par la société où ils vivaient, ont permis finalement au monde de sortir de ses peurs et de ses slogans.

* **La distinction entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, ordonné l’un à l’autre**

La distinction du spirituel et du temporel est clairement signifiée par Léon XIII : « Dieu a donc divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile ; celle-là préposée aux choses divines, celles-ci aux choses humaines. Chacune d’elles en son genre est souveraine, chacun est renfermée dans les limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. (Léon XIII – Immortale Dei - 1885). Ce qui ne signifie pas pour autant qu’une séparation totale du spirituel et du temporel soit acceptable. Il y a des domaines où les deux pouvoirs doivent s’exercer conjointement et s’harmoniser, à l’image des relations qui unissent, dans l’homme, l’âme et le corps. C’est particulièrement vrai sur le droit de la liberté d’opinion et d’expression.
Une fois posée l’autonomie, dans son ordre, du pouvoir temporel, il importe de le subordonner au pouvoir divin quant à son origine. Dieu est le seul principe de la vie sociale et politique, parce qu’il a créé l’homme pour vivre avec ses semblables. Ainsi c’est le projet divin sur l’homme qui fonde la société civile et non un contrat originel purement mythique. « Dieu a voulu que dans la société civile, il y eut une autorité dont les dépositaires fussent comme une image de la puissance que Dieu a sur le genre humain, en même temps que de sa Providence. » (Léon XIII – Immortale Dei).
Tout en affirmant que « toute autorité vient de Dieu », le christianisme n’absolutise aucune forme de régime. Le fondement divin de l’autorité ne préjuge pas du moyen choisi pour la désignation des responsables (hérédité, vote démocratique ou ... tirage au sort !). « La souveraineté n’est en soi nécessairement liée à aucune forme politique ; elle peut fort bien s’adapter à celle-ci ou à celle-là, pourvu qu’elle soit de fait apte à l’utilité et au bien commun. » (Léon XIII – Immortale Dei). « S’il s’agit de désigner ceux qui doivent gouverner la chose publique, cette désignation pourra, dans certains cas, être laissée au choix et aux préférences du grand nombre, sans que la doctrine catholique y fasse le moindre obstacle. Ce choix détermine la personne du souverain, il ne confère pas les droits de la souveraineté, ce n’est pas l’autorité que l’on constitue, on décide par qui elle devra être exercée. » (Léon XIII – Diuturnum Illud).
La démocratie parlementaire, qui semble aujourd’hui la forme la plus convenable à la situation de l’humanité, ne saurait néanmoins prétendre soumettre à la volonté générale les valeurs essentielles de la vie humaine. Pour Pie XII, la démocratie permet « de contrôler et de corriger l’activité des pouvoirs publics » et encourage les aspirations légitimes des peuples à « un système de gouvernement qui soit plus compatible avec la dignité et la liberté des citoyens ». Pour Jean-Paul II, un gouvernement démocratique a des chances d’être un meilleur garant du respect de la dignité humaine : « La participation d’un peuple à sa propre destinée politique garantit une vie publique qui favorise les valeurs humaines et les droits inaliénables de l’homme » (Jean-Paul II – Allocution devant la Cour Européenne des Droits de l’Homme 1988). Ainsi, aucune notion abstraite – telle la liberté – et aucun système de gouvernement ne sont en soi des absolus, ne doivent être idolâtrés, car ils sont subordonnés à la volonté divine.

* **Le chrétien, acteur dans la cité**

Le chrétien n’a pas le droit de se désintéresser du politique, il s’agit d’un domaine où l’intelligence humaine a son rôle à jouer pour améliorer le sort des hommes. L’ordre politique est celui qui s’efforce d’assurer la coexistence heureuse et féconde entre les individus et les groupes. Le bien commun qui lui est confié est le plus vaste qui soit : sans se substituer à d’autres instances (Eglise, famille ..), il lui revient d’accompagner la vie terrestre des hommes et de leur faciliter le chemin vers le bien. Les chrétiens, en tant que citoyens, ont le devoir de servir leur pays et de s’engager dans le débat politique, voire d’y exercer des responsabilités compatibles avec leur conscience. Cela se fait souvent selon le principe du moindre mal, car aucun programme ne répond complètement à leurs aspirations.

1. **L’Eglise, modèle de toute société vraiment humaine**
* **Dieu nous a donné les moyens et nous accompagne**

Le salut en Jésus-Christ entraîne une réunification de l’humanité éclatée. L’Eglise sera le fragile support de cette unité retrouvée : non un rassemblement d’individus vivants chacun pour soi, ni non plus un ensemble embrigadé et endoctriné par force, mais une communion de personnes, à l’image des personnes divines. Saint Paul nous fait assister à cette croissance de l’Eglise « jusqu’à la plénitude de la stature du Christ » (Ep 4,13). La condition en est qu’il a « tué la haine » (Ep 2,16), l’antique opposition qui fait se dresser l’homme contre son semblable, dans la jalousie. Toute société humaine a vocation de ressembler à l’Eglise ainsi entendue. Comme Dostoïevski le dit : l’Eglise est l’icône de la société. L’Eglise est une société qui a été source et inspiration de vie sociale, elle était le modèle au Moyen-Âge. Elle agit et elle enseigne, non seulement auprès des chrétiens, mais pour tous les hommes.

* **Le bien commun et la dignité des personnes**

Toute société suppose un bien commun à défendre, elle en est son gardien. Le bien commun doit être défendu sinon ce sont les intérêts privés qui vont tirer de leur côté et l’empêcher. « A notre époque, on estime parfois de manière erronée que la liberté est à elle-même sa propre fin, que tout homme est libre quand il s’en sert comme il veut, et qu’il est nécessaire de tendre vers ce but » (Jean-Paul II – *Redemptor Hominis*). Cependant il n’y a pas d’entité supérieure : le bien commun n’est pas différent de celui de ses membres, la société n’existe que dans ses membres. La doctrine sociale de l’Eglise orchestre une juste compréhension du bien commun des sociétés. Comme l’a déclaré Pie XII en 1957 : « le bien commun, en vue duquel le pouvoir civil est établi, culmine dans la vie autonome des personnes ». Ce qui ne veut pas dire que dans certains cas la société ne puisse demander des sacrifices à ses membres (même le sacrifice de leur vie), mais elle ne pourra leur imposer ce qui est contraire à la loi morale même pour un avantage très grand. « La vie d’un jeune ouvrier vaut tout l’or du monde », Joseph Cardijn, fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne en 1925. La moralité ne se confond jamais avec l’intérêt de la société. Pour saint Thomas d’Aquin, le devoir du roi est de poursuivre le coupable, le devoir de l’épouse du coupable est de le faire échapper.
Le bien commun ne peut s’imposer au détriment de la dignité de l’homme et sur l’oubli de sa vocation surnaturelle. Si l’individu est, d’un certain point de vue, partie d’un tout (le bien général l’emporte sur l’intérêt particulier), il est aussi, en tant que sujet spirituel, le centre autour duquel gravite le bien de la société. Il n’y a pas de réussite du groupe qui pourrait se faire sur le mépris de la personne. C’est par ce biais que se fonde la légitimité chrétienne des « droits de l’homme » (qui ne doivent pas faire oublier ses devoirs). Jean-Paul II réinterprète ainsi les droits de l’homme en profond accord avec l’inspiration du christianisme, droits dépendants tous de la liberté religieuse conçue comme expression de l’orientation de l’homme vers Dieu, préalable à toute organisation sociale.
La raison profonde de l’échec des sociétés se trouve au fond du cœur de l’homme. Les philosophes des « Lumières », face à une religion enkystée dans les structures politico-sociales, retrouvent les bases d’un humanisme issu de la Révélation (liberté, égalité, fraternité), mais, en privilégiant un homme abstrait supposé naturellement bon et adulte, ils méconnaissent le rôle des solidarités naturelles, dressent l’individu seul face à l’Etat et donnent le fondement de tous les totalitarismes modernes. Les idéaux contradictoires de collectivisme ou d’individualisme naissent d’une impuissance à sortir d’une vision des rapports sociaux fondés sur la force. En prétendant assurer par la politique le bonheur définitif des hommes, ils mutilent l’humanité d’une de ses dimensions essentielles : sa liberté religieuse, signe que l’homme est ouvert vers une autre dimension. La conviction que l’on œuvre pour un bien absolu autorise tous les procédés et justifie toutes les oppressions, dans un combat manichéen contre le mal, l’ennemi de classe ou de race. Le bien de la société est une fin en soi, sans qu’il doive respecter la dignité des personnes. C’est pourquoi dans l’enseignement de l’Eglise, si l’autorité est nécessaire comme gardienne du bien commun, elle doit être mesurée à sa fin, elle n’a pas tous les droits, elle est requise dans sa forme coercitive par la nature pécheresse de l’homme, mais elle-même est susceptible de débordements et d’oppression. Il est des cas où elle n’est plus du tout légitime et doit être renversée (« tyrannicide ») : « le respect que l’on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l’interdire ; il ne peut imposer ni le respect, ni moins encore l’obéissance sans limites à toute mesure législative quelconque ». (Léon XIII – *Au milieu des sollicitudes)*. Cependant dans la majorité des cas, même si elle n’est jamais parfaite, elle doit être respectée et obéie, un chrétien doit prier pour ses détenteurs.

* **La justice et la paix**

Le bien suprême, c’est le plein épanouissement de l’être humain, qui est le fondement et la fin de la vie sociale. Parce que l’Eglise est maîtresse de vérité, elle seule peut montrer à l’homme quel est son bien véritable et l’inciter à promouvoir son authentique dignité. Son œuvre en ce sens est significative tout au long de l’histoire : elle n’a cessé de promouvoir une société plus juste, qui respecte la dignité des personnes, protège les familles et promeut la liberté et la responsabilité des personnes au sein de la société. Elle a enseigné et œuvré pour le respect des droits fondamentaux à la santé, à l’éducation, à la vie spirituelle, au libre mariage ou autre état de vie, au travail, pour l’égalité de tous devant l’accès aux responsabilités, pour la protection sociale face à un pouvoir économique tentaculaire, pour le respect des faibles… Les encycliques « sociales » réclament la possibilité réelle, pour tous les travailleurs, de participer à la vie et la gestion des entreprises, insistant sur l’importance de la responsabilité individuelle de chaque citoyen en matière économique.
La vie des peuples fut souvent marquée par des conflits destructeurs, que l’Eglise a toujours essayé d’humaniser et surtout de prévenir, en appelant à la concertation, à l’arbitrage et à la modération des hégémonies. La guerre n’est jamais sainte, elle peut dans quelques cas être juste, quand elle est vraiment le dernier recours, pour arrêter une agression évidente, quand elle respecte la proportion des moyens et ne provoque pas plus de maux qu’elle ne veut en éviter. L’Eglise n’a cessé d’encourager l’émergence de formes d’arbitrage international qui permettent aux nations de régler leurs conflits.
Paix et justice sont les conditions du vivre ensemble.

* **L’autorité bienfaisante**

Les Actes de apôtres nous montrent dans l’Eglise naissante l’autorité immense dont jouissent les Apôtres qui ont vu Jésus ressuscité. Cette autorité les amène à convoquer l’assemblée des frères (Ac 6,21), à mener les débats, à châtier les déviations (Ac 5,1-11), à trancher les cas difficiles « il a plu au Saint Esprit et à nous » (Ac 15,28). Pourtant ces mêmes Apôtres se soumettent au jugement de l’assemblée, laissant par deux fois les frères désigner les candidats pour des fonctions importantes (Ac 1,23 ; Ac 6,5). Pierre, chef incontesté de la première Eglise, doit rendre compte de ses audaces devant les frères après le baptême du premier païen (Ac 11,1-18). Le processus de décision dans l’Eglise est un équilibre entre des décisions personnelles et des décisions collégiales, selon le principe pneumatologique. L’autorité s’appuie toujours sur le principe de subsidiarité, qui recommande que les décisions soient prises au plus près des parties prenantes.
La publication de l’encyclique Humanae Vitae en 1968 sur la question de la contraception nous donne un aperçu de l’articulation de l’individuel et du collégial pour les questions de magistère : Paul VI avait consulté longuement et largement toutes sortes d’expert car il avait foi en l’action du Saint Esprit mais qu’il s’est finalement prononcé contre l’opinion d’évêques et de théologiens qu’il estimait, parce qu’il avait une conscience aiguë de sa responsabilité de gardien de la Vérité en tant que Vicaire du Christ.
« La hiérarchie est un ordre sacré, une science, une activité s’assimilant autant que possible à la ressemblance divine (…) elle fait participer chacun selon sa valeur, à la lumière qui est en elle (…) le but de la hiérarchie est donc, autant que possible une assimilation et une union à Dieu. » (Denys le mystique – *Hiérarchie céleste*).
La hiérarchie, c’est donc le partage par Dieu de son action divinisatrice sur l’homme. C’est l’extension diversifiée de son unique œuvre d’amour. Les degrés de la hiérarchie sont définis sur une capacité de sanctifier les membres du corps du Christ. On est paradoxalement défini dans l’Eglise non par la place qu’on prend mais par celle qu’on laisse pour que la grâce puisse se répandre, selon l’exemple du Christ, qui « n’est pas venu pour être servi, mais pour servir » (Mt 20,28). La hiérarchie interprétée comme apostolicité est au fond l’exigence de la communion, en dépendance de l’initiative gracieuse de Dieu : nous ne sommes chrétiens qu’en répondant à une convocation (*Ec-clésia*), en acceptant de dépendre concrètement dans notre vie d’Eglise d’un niveau d’autorité qui nous précède jusqu’à la source paternelle seul commencement absolu. Lorsque l’autorité se met au service du bien, elle conduit à la libre obéissance, à l’image du Fils, notre maître, obéissant au Père.

**Conclusion : le Royaume n’est pas de ce monde**

Dieu a voulu l’homme en société et la société n’existe pas sans ses membres. Il a voulu l’homme au centre : c’est son bien qui doit être recherché et ce bien est ordonné à la volonté divine. Il a voulu la famille comme cœur de la société. Le Royaume n’est pas de ce monde mais Dieu nous demande d’agir, sous la mouvance du Saint Esprit, pour le rendre plus juste, plus bienfaisant pour l’homme, tout en mesurant la pauvreté de nos actions sans Lui et en étant tendu vers le retour du Christ. Nous sommes dans le monde, mais pas du monde (Jn 17,14-16).
D’après Bergson, la morale et la religion ont besoin de deux sources : l’appel du héros et la correction fraternelle.

Exemple de gouvernement dans deux ordres

La comparaison des Bénédictins et des Jésuites nous montre que l’autorité peut se décliner de bien des façons, avec beaucoup de souplesse car l’essentiel est ailleurs : il s’agit de capter la grâce divine et faire avancer des fils vers leur Père. Chez les Bénédictins, deux traits caractérisent le gouvernement : l’autonomie de chaque monastère, qui est comme une famille et le rôle central de l’abbé, père de ses moines, élu à vie, qui exerce un pouvoir éminemment personnel en s’appuyant sur le chapitre, qui décide des questions les plus graves et toujours dans le respect de la règle. Chez les Jésuites, le général, et en cascade, à son image, chaque supérieur, concentre tous les pouvoirs entre ses mains, car l’impératif est de faire corps, étant donné la multitude des domaines où les jésuites travaillent de par le monde.